

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le



24128609

26 AOUT 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0839 965 659

Nom

(en entier) : KRT WORKS

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Metrologielaan 10 bus 1, 1130 Bruxelles

Objet de l'acte : **Objet : Changement d'adresse**

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an 2024, le 08 Aout à 15h00, l'Assemblée générale de la société KRT WORKS s'est réunie à l'avenue de la Liberté 175, 1080 Molenbeek-Saint-Jean sur convocation du représentant légale. Sont présent :

Mr. Salimov, Sevdzhan
Administrateur

L'assemblée est présidée par Mr Salimov, Sevdzhan

Le président précise que tous les documents nécessaires à l'information des administrateurs leur ont été communiqués dans les conditions prévue par les textes réglementaire et les statuts ; l'assemblée lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation, le président rappelle aux administrateurs qu'ils se sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A l'unanimité, lors de l'assemblée générale du 08/08/2024 les points suivants ont été approuvés :

1- Changement d'adresse

Il est décidé par l'AG au 08/08/2024, le changement d'adresse suivant. Le siège social passe à la nouvelle adresse ci-après : Avenue de la Liberté 175, 1080 Molenbeek-Saint-Jean

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15h15. Et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance et tous les associés présents. En deux exemplaires.

Mr. Salimov, Sevdzhan
Administrateur

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).